

# PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS SALARIALES EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Mémoire au Comité permanent des ressources humaines, du  
développement des compétences, du développement social et de la  
condition des personnes handicapées

25 octobre 2023

Le 10 octobre 2023, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) a entamé son étude du programme de contributions salariales Emplois d'été Canada pour déterminer comment le modifier en vue d'améliorer son financement et sa souplesse pour ses bénéficiaires. Emplois d'été Canada (EEC) offre des contributions salariales aux employeur.euse.s des organismes à but non lucratif, du secteur public et du secteur privé de 50 employés ou moins travaillant à temps plein afin qu'ils créent des expériences de travail d'été de qualité pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans.

La contribution annuelle du secteur caritatif du Canada à l'activité économique se chiffre à 192 milliards \$, ce qui représente 8,3 % de notre PIB. Nous employons 2,5 millions \$ de personnes par an, une personne canadienne sur dix travaillant pour un organisme de bienfaisance ou à but non lucratif. Notre main-d'œuvre se compose à 77 % de femmes, à 47 % de nouveaux arrivants et à 35 % d'Autochtones et de personnes racisées. Depuis le début de la pandémie, notre secteur a fait face à une hausse incessante de la demande pour les services des organismes de bienfaisance et à but non lucratif. La crise d'abordabilité actuelle pèse sur les dons et est à l'origine d'une nouvelle demande supérieure pour les services<sup>1</sup>. Les coûts d'exploitation sont élevés à l'heure actuelle : l'inflation se répercute sur les coûts d'approvisionnement des programmes; l'assurance est actuellement plus onéreuse ou moins disponible et les organismes se font concurrence pour recruter et maintenir à l'effectif des talents dans un marché de l'emploi très compétitif. Une étude récente publiée par Imagine Canada révèle que la main-d'œuvre de notre secteur vieillit<sup>2</sup>. La planification durable de la main-d'œuvre nécessite de la part des organismes le recrutement de travailleurs membres des générations plus jeunes.

L'étude d'EEC est source de satisfaction pour le secteur à but non lucratif. Ce programme permet aux jeunes de perfectionner leurs compétences au sein du secteur à but non lucratif en apportant de précieuses contributions qui améliorent les résultats dans leurs collectivités. Alors que notre secteur continue de faire face à une demande sans précédent pour ses services et à d'importantes difficultés de recrutement et de rétention, nous sommes reconnaissants à EEC de financer 100 % des salaires des employés. L'aide d'EEC a diminué les répercussions des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur en lui permettant d'embaucher des jeunes afin de pourvoir les postes vacants. Un grand nombre de jeunes ayant occupé des postes liés à EEC ont continué à travailler ailleurs dans le secteur à but non lucratif. Nous sommes reconnaissants de cette occasion de pouvoir communiquer les préoccupations ci-dessous pour améliorer l'administration du programme.

---

<sup>1</sup> Ontario Nonprofit Network. 2023. *2023 State of the Sector survey – Technical Report* – <https://theonnc.ca/publication/2023-state-of-the-sector-survey-technical-report/>

<sup>2</sup> Imagine Canada. 2022. *Notre diversité, notre force : pour de meilleures conditions de travail dans le secteur à but non lucratif au Canada* – <https://www.imaginecanada.ca/sites/default/files/2022-11/Notre-diversite-notre-force.pdf>

# Financement et recrutement

## *Maintenir les niveaux de financement du programme de 2020*

L'Énoncé économique de l'automne 2020 a proposé l'affectation de 447,5 millions \$ à de nouveaux investissements dans EEC pour financer 120 000 emplois<sup>3</sup>. Cependant, ce financement a été fortement réduit ensuite, après 2023. À partir de 2023-2024, EEC ne recevra que 400,5 millions \$ sur deux ans pour couvrir environ 70 000 emplois d'été par année<sup>4</sup>. Depuis la pandémie de COVID-19, la demande pour les services offerts par le secteur à but non lucratif s'est considérablement accrue pour répondre aux besoins de la population des diverses collectivités canadiennes. Les compressions imposées au programme ne réduisent pas seulement les possibilités d'emploi pour les centaines de jeunes qui ont besoin d'acquérir une expérience professionnelle pour entrer sur le marché du travail, mais elles privent également les organismes à but non lucratif du soutien nécessaire au maintien de leurs activités. La réduction du financement réduit les possibilités d'emploi pour les étudiant.e.s aux camps d'été, aux programmes de loisirs et d'action directe, ainsi qu'au sein des organismes de bienfaisance qui aident les personnes vulnérables. Comme les statistiques ci-dessus l'indiquent, une proportion importante de femmes, de nouveaux arrivants et d'Autochtones est employée par le secteur à but non lucratif. La réduction du financement d'EEC constitue une occasion manquée de soutenir le déroulement de la carrière de membres de plusieurs communautés en quête d'équité.

## *Créer un nouveau volet de financement pour les organismes à but non lucratif*

Bien qu'un grand nombre d'employeur.euse.s du secteur public et du secteur privé soient en mesure d'offrir des postes aux jeunes, qu'un financement leur soit octroyé ou non, la réalité est différente pour les organismes de notre secteur. Un grand nombre d'entre eux comptent sur le financement d'EEC afin de pourvoir des postes au cours de l'été et de maintenir leurs activités. Pour certains organismes, la réduction ou l'absence de financement d'EEC se traduit par la réduction de leur offre de services. La création d'un volet de financement pour les organismes à but non lucratif, séparé du financement du bassin plus vaste des demandeurs de subventions du secteur public et du secteur privé, réduirait la concurrence pour le financement et donnerait accès au programme à un certain nombre d'organismes.

## *Coûts d'emploi et salaires décents*

Bien qu'EEC subventionne les salaires, son financement de compensation des salaires peut être insuffisant pour de nombreux organismes, incapables de le compléter afin d'offrir des salaires attractifs pour les étudiant.e.s possédant le niveau de compétence requis pour les postes offerts. Les organismes se donnent beaucoup de mal pour offrir aux étudiant.e.s une expérience de qualité grâce à une orientation adéquate et à un accompagnement, une supervision et un

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada. Emploi et Développement social Canada – *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2021 à 2022*.

<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/corporate/reports/departmental-plan/2021-2022.html>

<sup>4</sup>Gouvernement du Canada. *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2023 à 2024*.

[https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2023-2024.html?utm\\_source=orilliamatters.com&utm\\_campaign=orilliamatters.com%3A%20outbound&utm\\_medium=referral](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2023-2024.html?utm_source=orilliamatters.com&utm_campaign=orilliamatters.com%3A%20outbound&utm_medium=referral)

soutien ambitieux, mais réalistes et adaptés. Ces efforts nécessitent un investissement important en ressources, non couvert par EEC. Pouvoir demander l'indemnisation de certains frais généraux, comme l'augmentation des frais comptables, les coûts salariaux et les frais de vérification du secteur vénérable (au besoin), serait bénéfique pour les organismes à but non lucratif. Ils sont nombreux à avoir refusé les subventions d'EEC parce qu'ils ne disposaient pas des fonds complémentaires nécessaires pour les postes approuvés. Les subventions d'EEC sont souvent approuvées pour une période beaucoup plus brève que celle prévue dans les demandes de subventions. L'octroi d'un financement inférieur à celui demandé rend les organismes responsables du complément financier nécessaire pour le poste en question.

### *Embauche échelonnée*

EEC autorise les organismes à échelonner l'embauche, ce qui crée des problèmes pour les petits organismes à but non lucratif au moment de verser le paiement final. Par exemple, si un organisme est autorisé à embaucher pour dix postes d'une durée de huit semaines chacun, Service Canada permet l'embauche du mois de mai au mois de juin pour cinq postes et du mois de juillet au mois d'août pour les cinq autres. De plus, Service Canada débloque 75 % du financement en deux versements : 75 % pour les cinq premiers postes en mai et 75 % pour les cinq postes restants en juillet. En revanche, le solde total, les 25 % restants, ne sont débloqués que fin août. L'organisme doit donc couvrir temporairement 25 % des salaires des cinq premières personnes embauchées en mai jusqu'à la fin août. Le flux de trésorerie de certains organismes à but non lucratif peut être insuffisant pour couvrir ces coûts.

## Alléger le fardeau administratif en rationalisant le processus de demande

### *Mieux communiquer l'information sur le programme et la date limite de réception des demandes*

Présenter une demande à EEC est un processus extrêmement technique et administrativement complexe. Bien qu'un emploi puisse offrir à l'étudiant.e une expérience d'apprentissage enrichissante, cet investissement peut sembler insuffisamment rentable aux organismes. Pour soumettre leur demande, les organismes doivent indiquer le calcul de leurs charges sociales obligatoires, la description du poste, un plan de mentorat et détailler la conformité du poste à une priorité nationale, ainsi qu'à celles du/de la député.e local.e de l'organisme. Il serait bénéfique pour les organismes à la capacité mise à rude épreuve, et qui doivent consacrer des ressources pour offrir un emploi à court terme enrichissant, de communiquer à leur personnel des exemples clairs de demandes retenues et des instructions sur le nombre de détails à fournir. L'information au sujet du programme, du classement des projets à financer par ordre de priorité

et la clarté des dates limites de présentation des demandes doivent être améliorées pour les demandeurs éventuels.

### *Annoncer les décisions de financement plus tôt*

Le secteur à but non lucratif dépend fortement du financement par projet. Les ententes de financement sont souvent conçues pour des initiatives nouvelles ou à court terme et non pour les programmes et les services de base ou pour les dépenses de fonctionnement de base nécessaires à leur maintien. Les organismes doivent souvent répondre à des appels de propositions restrictifs, conformes aux priorités gouvernementales, au lieu de pouvoir obtenir le financement des initiatives prioritaires pour les collectivités qu'ils servent. Leur financement à court terme contraint les organismes de bienfaisance et à but non lucratif à affecter constamment des ressources à de nouvelles demandes de financement par projet pour rester à flot. L'embauche d'étudiant.e.s pour l'été peut être incroyablement difficile, parce que les demandes des employeur.euse.s sont souvent traitées à la fin du printemps (en avril). Les organismes doivent souvent entamer le processus d'embauche sans avoir reçu la confirmation ou le refus du financement du poste. Si la demande des organismes est acceptée, le montant de leur demande est rarement couvert en totalité ou ils ne réussissent pas à pourvoir le poste à cause du bref laps de temps entre le traitement de la demande et l'embauche. Les organismes doivent donc assumer les coûts supplémentaires de l'embauche pour offrir un emploi à court terme aux étudiant.e.s. Selon plusieurs promoteurs du programme, il serait possible d'améliorer EEC en annonçant une date à laquelle entamer les entrevues afin de permettre au personnel de planifier sa disponibilité. De plus, communiquer les décisions de financement plus tôt, à la fin du semestre des étudiant.e.s (par exemple en mars), perfectionnerait également le programme. Pour améliorer les résultats pour les étudiant.e.s qui postulent à des emplois au sein du secteur à but non lucratif, EEC doit s'efforcer de communiquer les refus de financement plus tôt et en expliquer concrètement les raisons aux demandeurs afin de leur permettre de présenter une meilleure demande l'année suivante.

## Remédier aux problèmes d'équité

Le processus de demande et d'approbation interminable d'EEC aggrave les inégalités, puisque seuls les organismes disposant du temps et des ressources nécessaires peuvent présenter une demande, ce qui prive les organismes plus petits et à court de ressources du précieux soutien dont ils ont besoin pour soutenir leurs collectivités. Les organismes petits, récents et en quête d'équité ont peut-être également moins tendance à présenter une demande à cause des contraintes de temps et de ressources, ce qui accentue les inégalités du programme. Une répartition inéquitable des postes d'EEC dans l'ensemble du pays se répercute fortement sur le nombre de jeunes en mesure d'exercer un emploi enrichissant, surtout dans les régions rurales où l'emploi est souvent extrêmement limité. En outre, faute de répartition équitable des possibilités d'emploi d'EEC, de nombreux organismes du secteur à but non lucratif ne disposent pas des ressources nécessaires à l'emploi de jeunes dans des postes où ils pourraient acquérir de

nouvelles compétences. Nous exhortons le Comité à évaluer l'incidence de la taille des organismes, de leur localité (organismes des régions rurales et éloignées) et de leur recherche d'équité (principalement organismes autochtones en milieu urbain et rural) sur leur capacité d'accès à EEC. Si des inégalités d'accès sont constatées, nous demandons au Comité de veiller à la mise en œuvre de solutions adéquates afin de promouvoir l'équité d'accès dans toutes les collectivités canadiennes.

## Permettre une plus grande souplesse

### *Nature du travail*

La pandémie a changé pour toujours la nature du travail. De nombreux organismes caritatifs fonctionnent à distance et embauchent des jeunes d'un océan à l'autre, pas exclusivement dans la circonscription où leur bureau est situé. De nombreux organismes du secteur à but non lucratif exercent également des activités au-delà de la saison estivale, ce qui pourrait offrir aux jeunes une précieuse expérience. Prolonger la période d'emploi, offrir des postes après l'été et permettre aux organismes d'embaucher des jeunes de toutes les provinces (pas seulement ceux de leur circonscription) serait très avantageux pour les étudiant.e.s et les employeur.euse.s.

### *Conditions d'emploi*

De nombreux jeunes cherchent souvent un emploi hors du secteur et de leur domaine, parce que les résultats des demandes présentées à EEC sont affichés à la fin de l'année scolaire. Bien que *jusqu'à 16 semaines* de financement soient offertes, la majorité des organismes dont la demande est retenue n'obtiennent habituellement le financement d'un poste que pendant 8 ou 9 semaines, ce qui risque de ne pas convenir à de nombreux milieux de travail. En effet, la complexité et la nature délicate du travail peuvent empêcher les organismes d'accueillir et d'intégrer parfaitement un étudiant.e pendant la période d'emploi allouée par le programme. Un grand nombre d'étudiant.e.s risquent donc de ne pas profiter d'une expérience précieuse pendant la brève période allouée. Pour de nombreux jeunes sous-représentés et vulnérables, le transport, le logement, la sécurité alimentaire et la sécurité constituent des obstacles quotidiens pour obtenir et conserver un emploi. Par exemple, pour les jeunes en situation de handicap, les heures et les semaines de travail strictes stipulées par EEC leur permettent difficilement d'occuper ces postes, s'ils ne sont pas en mesure de travailler pendant huit semaines à temps plein. L'assouplissement des règles relatives au nombre de semaines et aux heures de travail résoudrait ce problème. EEC devrait permettre des conditions de travail souples, différentes de celles stipulées actuellement. EEC devrait également reconnaître que certains jeunes peuvent avoir besoin d'un supplément de mentorat, de supervision et parfois d'appui pédagogique (compétences en littératie et en calcul) pour être sur un pied d'égalité avec leurs pairs. De plus, les jeunes qui peinent dans leur emploi risquent d'empêcher les organismes d'utiliser totalement leur subvention, contrairement à leur engagement, ce qui compromet leur futur financement. Dans ces conditions, les jeunes sous-représentés et vulnérables peuvent être stigmatisés, jugés à risque et non fiables, ce qui les priverait de futures possibilités d'emploi, comme celles offertes

par EEC. L'assouplissement de l'emploi permettrait au secteur d'accéder aux ressources humaines cruciales pour ses activités. De plus, les étudiant.e.s de diverses situations financières seraient encouragés à présenter leur candidature à ces postes, pas seulement les étudiant.e.s au statut socio-économique vraisemblablement supérieur. Élargir les possibilités d'emploi d'EEC en ajoutant d'autres périodes de travail permettrait au gouvernement de progresser considérablement dans la promotion de l'équité et de la diversité des milieux de travail canadiens.

### *Réaffectation des fonds*

Faire appel à EEC pour un programme peut être difficile, puisque les demandes doivent être présentées avant de pourvoir les postes. Si un organisme n'est pas en mesure de combler un poste en embauchant un.e étudiant.e., il doit créer un autre poste, ce qui peut être difficile si le processus d'embauche est déjà achevé.

## Recommandations

1. Maintenir les augmentations du financement d'Emplois d'été Canada octroyées en 2020 et s'engager à l'augmenter dans le budget de 2024 pour :
  - a. financer un plus grand nombre de postes pour le secteur à but non lucratif afin de permettre à un plus de jeunes d'acquérir les compétences de la main-d'œuvre du secteur;
  - b. être plus ouvert aux demandes de postes à long terme pour assurer des expériences de qualité et de bons résultats communautaires;
  - c. offrir des salaires décents;
  - d. financer les coûts d'emploi supplémentaires.
2. Améliorer l'administration du programme en :
  - a. rationalisant le processus de demande;
  - b. communiquant mieux l'information sur le programme et les dates limites de présentation des demandes;
  - c. annonçant l'acceptation des demandes plus tôt;
  - d. divulguant aux demandeurs éventuels les prévisions de financement d'Emplois d'été Canada pour chaque circonscription.
3. Améliorer la souplesse et la continuité du programme en :
  - a. autorisant les ententes pluriannuelles, les emplois au cours de toute l'année et d'une durée plus longue et en réattribuant le financement aux nouveaux postes.

## À propos d'Imagine Canada

Imagine Canada est un organisme caritatif national qui se consacre à offrir aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif les programmes, l'aide et les ressources conçues pour les aider à mieux soutenir les personnes et les collectivités canadiennes qu'ils servent. Au total, notre secteur ajoute 8,3 pour cent au PIB du Canada et emploie dans l'ensemble du pays plus de 2,4 millions de personnes dans plus de 170 000 organismes caritatifs. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à [cedwards@imaginecanada.ca](mailto:cedwards@imaginecanada.ca) ou au **1-800-263-1178, poste 325**.

Cordialement,

**Chantal Edwards**

Gestionnaire, politiques publiques

Imagine Canada